

Commission travaux

Séance n°15 du 04 mai 2017

Objet : définition du programme de réfection de la voirie communale pour l'année 2017.

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Daniel JOMARD, Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Michel DIDIER, Élodie CANEVALI, Jérôme GRAVIER, Jean-Gérard GEORGE, Laurent PERRIN.

Excusés : Cyrille VIOLLE, Emmanuelle AUBERT.

Absents : Patricia HANTZ.

Services : Rémi DECOMBE, Jérôme CUNAT.

Monsieur PIQUEE expose que le budget 2017 prévoit un budget de 110 000 € alloué au programme de réfection de la voirie communale. Il s'agit probablement du dernier gros chantier de voirie du mandat.

Il précise de plus que 50 000 € sont également prévus pour les premiers travaux de voirie liés au programme d'extension de l'assainissement à Zainvillers qui ne devrait pas commencer en 2017 toutefois. Cette somme pourrait donc être consacrée au programme 2018, les travaux relatifs à Zainvillers pouvant être financés par l'emprunt et les subventions.

Jérôme CUNAT expose les propositions de priorités techniques rue par rue nécessitant des travaux, soit du fait qu'elles sont dégradées, soit parce qu'elles ne disposent d'aucune couche de roulement.

Les prestations supplémentaires éventuelles proposées (PSE) sont des options qui peuvent être intégrées au marché avec possibilité d'un choix supplémentaire selon les prix qui seront proposés par les entreprises.

- L'extrémité de la route de la Prêle est actuellement un chemin de terre permettant l'accès à certaines habitations, ce qui nécessite donc une couche de roulement. Cette route est située en zone UB, 2 tronçons sont concernés. L'un est en terre, et l'autre a un enrobé dégradé et fissuré suite à des fouilles, il faudrait profiter pour faire l'ensemble dans un même chantier.
- La ruelle Saint-Lambert est un accès régulier pour l'Eglise et le funérarium, accueillant aussi des camions, nécessitant des enrobés et quelles interventions sur le réseau d'assainissement. De nombreux piétons empruntent cet axe.
- La route du Haut du Tôt a subi des dégradations de revêtement sur certains tronçons non encore refaits. Une partie est faite en une structure moins résistante, et un mur de soutènement est en cours d'effondrement. Une glissière de sécurité pourrait également être installée car il s'agit d'une route accidentogène.
- La rue de la tâche a déjà été évoquée en 2016 et nécessite une réfection globale avec un trottoir pour une meilleure sécurité.
- Le chemin d'accès aux jardins de Bernadette est communal et actuellement sans couche de roulement.
- La route du Ghety est à imperméabiliser, l'enrobé se fissure.
- La route du Chastelet doit être élargie, beaucoup de poids lourds y passent.
- La rue Sainte Cécile est empruntée par bon nombre de bus et de poids lourds. Elle nécessite une rénovation. Il n'y a pas d'impact majeur sur le réseau d'assainissement car il s'agit d'une rue adjacente à la rue d'Alsace, si bien qu'elle ne serait donc pas touchée par le projet d'extension du réseau d'assainissement autrement que par des déversoirs d'orage, comme demandé par les financeurs.
- La rue des breux est très fréquentée, mais plate, si bien qu'elle est inondée lors des fortes pluies, ce qui abîme la route plus rapidement.
- L'accès au gymnase de Zainvillers est actuellement en concassé et se dégrade régulièrement, nécessitant des interventions récurrentes des services techniques. Il est possible d'y faire un enrobé ou un bi-couche, la deuxième solution étant moins coûteuse mais plus délicate à poser pour la forme de la route et avec un matériau qui s'avère moins résistant dans la durée.
- L'accès au stade des viaux depuis le skate-parc jusqu'aux tribunes se dégrade. Il pourrait également faire l'objet d'un bi-couche ou d'un enrobé.

- Le projet de lotissement Dubuis nécessitera également des travaux de voirie, d'eau et d'assainissement.
- La rue du jardin du coin pourrait faire l'objet d'une création de trottoir.
- L'impasse de l'ère Clos vers le lotissement Glé ne dispose pas actuellement de couche de roulement.
- La rue des Ejols a fait l'objet d'une demande du voisinage.
- La rue de la braire est également dégradée.

Après discussions sur les différents axes, considérant les priorités à réaliser pour 2017 tenu compte du budget alloué à la voirie, la commission propose pour avis au conseil municipal le programme de réfection suivant :

Rue/tronçon	Travaux à réaliser	Estimation financière (€ TTC)
Extrémité de la route de la Prêle – tronçon 1 45 mètres linéaires	Enrobé	2 700,00 €
Extrémité de la route de la Prêle – tronçon 2 275 mètres linéaires	Gravillonnage sur enrobé existant	3 000,00 €
Route du Haut du Tôl – tronçon en aval du carrefour avec la rue du Moulin – 210 mètres linéaires	Enrobé et mur de soutènement	23 000,00 €
Route du Ghety	Gravillonnage sur enrobé existant	3 500,00 €
Route du Chastelet	Gravillonnage sur enrobé existant	4 500,00 €
Rue de la Tâche	Enrobés, réseaux, trottoir	52 000,00 €
Rue Sainte-Cécile	Enrobé et assainissement	18 750,00 €
Accès stade des viaux	Bicouche	3 550,00 €
Route du Haut du Tôl (après le carrefour de la route de Léumont – 395 mètres linéaires)	Gravillonnage	7 500,00 € - option
TOTAL (hors option)	-	111 000,00 €

Il est précisé que, concernant la rue de la tâche, elle se fera plutôt en 2018 après une étude plus précise des lieux en concertation avec le bureau d'étude, et les riverains. Cet axe nécessite en effet de tenir compte des problématiques de voirie, de réseaux et de sécurité (nécessité d'un trottoir aux normes d'accessibilité, soit largeur de 140 cm donc une possibilité de sens unique). Après étude, un appel d'offres spécifique sera lancé fin 2017 pour réalisation des travaux au printemps 2018 avec les restes à réaliser de 2017 qui devraient être, au total, sur l'opération voirie 2017, de 100 000 €.

Monsieur PIQUEE précise que l'appel d'offres sera réalisé dans les trois semaines afin de consulter les entreprises et conclure le marché public pour que les travaux soient faits au cours de l'été et l'automne.

Concernant le point à temps (entretien ponctuel de voirie, imputé en dépenses de fonctionnement), Jérôme CUNAT précise que cette année, vu l'enveloppe allouée de 45 000 €, un marché public spécifique indépendant du marché de voirie 2017 sera lancé en tenant compte des spécificités de ces travaux qui se font sur bon de commande en utilisant des techniques particulières

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.



Vagney, le 05 mai 2017,
L'adjoint aux travaux,
Yannick PIQUEE